

le Lien Social

Votre magazine  www.crpcen.fr 

CAHIER SPÉCIAL



80 ans de la CRPCEN :
passé, présent, futur :
la CRPCEN s'accorde à tous les temps

ACTUALITÉ

ENQUÊTE AFFILIÉS 2017 : 5
 91 % de satisfaction globale

PRÉVENTION

**HYGIÈNE ALIMENTAIRE -
 HYGIÈNE DE VIE : 6**
 2 atouts santé pour bien
 débiter l'automne

INFOS PRATIQUES

**PRISE EN CHARGE D'UNE
 AFFECTION DE LONGUE
 DURÉE PAR LA CRPCEN : 11**
 le rôle du médecin-conseil

ANNIVERSAIRE



Sommaire

Éditorial



3 - 5

ACTUALITÉ

- Le mot d'Hubert FABRE, vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
- 80 ans de la CRPCEN : passé, présent, futur : la CRPCEN s'accorde à tous les temps
- La CRPCEN présente au 113^e Congrès des notaires
- Course Odyssée : un succès grandissant alliant forme et lutte contre le cancer du sein
- Enquête affiliés 2017 : 91 % de satisfaction globale

6

PRÉVENTION

- Hygiène alimentaire - hygiène de vie : deux atouts santé pour bien débiter l'automne

7 - 10

CAHIER SPÉCIAL

- 80 ans de la CRPCEN : passé, présent, futur : la CRPCEN s'accorde à tous les temps

11 - 13

INFOS PRATIQUES

- Prise en charge d'une affection de longue durée (ALD) par la CRPCEN : le rôle du médecin-conseil
- Attention aux courriels frauduleux
- 5 minutes pour convaincre : lutte contre la fraude

13

INFOS DES COMITÉS DE RETRAITÉS

- Voyage en Italie pour le comité du Centre

14 - 15

VOYAGE

- La région nord du Portugal : une destination de choix !

16

- Votre nouvel espace sécurisé : communiquer avec la CRPCEN en toute sécurité !

ERRATUM

Une erreur s'est glissée en page 4 du n° 134 du Lien Social. C'est le 15 décembre 2004 que Maître Jean-Patrick PROUVOST a été désigné vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN, et non en décembre 2012 comme il avait été indiqué par erreur.

A lors que nous célébrons les 80 ans d'un régime qui a toujours porté haut les valeurs de solidarité et de protection sociale, nous devons aujourd'hui plus encore nous tourner vers l'avenir en nous adaptant avec intelligence à un monde enclin à des mutations profondes.

Pour faire face aux enjeux qui vont être liés à la réforme de notre système de retraite, nous devons prendre appui sur des fondations solides telles que le soutien des affiliés au régime CRPCEN, l'engagement du conseil d'administration et l'implication des agents.

En effet, les affiliés ont encore une fois témoigné leur soutien à la Caisse puisque 91 % d'entre eux ont exprimé leur satisfaction quant aux services de la CRPCEN à la suite de notre dernière grande enquête de juin 2017 (voir p. 5 du Lien Social, ndlr).

Puis, le conseil reste toujours très engagé et sait défendre au quotidien les intérêts non seulement du régime mais aussi de notre organisme. Les nombreuses et très actives commissions dont font partie les adminis-

trateurs en sont la preuve et les éditos respectifs de nos vice-présidents dans votre magazine montrent également leur pugnacité à défendre le régime.

Enfin, mes équipes sont impliquées et ont toujours à cœur de satisfaire les affiliés. La démarche qualité dans laquelle nous nous sommes lancés depuis 1 an doit nous permettre justement de rendre notre Caisse encore plus performante tout en améliorant de manière constante notre offre de services.

Face à une feuille de route qui reste encore à écrire sur l'avenir des retraites et les potentiels impacts sur notre régime, nos actions doivent être à la hauteur de l'engagement de ces femmes et ces hommes qui ont édifié par le passé notre grand régime de protection sociale.

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN



Le mot du vice-président Hubert FABRE »



En cette rentrée 2017, alors qu'elle fête ses 80 ans d'existence, notre Caisse doit faire face à des défis importants.

Tout d'abord l'obligation d'amélioration continue du service aux assurés et de la performance de la Caisse. Cette amélioration fait l'objet d'un suivi par notre conseil d'administration et par les services de l'État à travers la Convention d'objectifs et de gestion signée en 2016. À ce jour, la Caisse est en ligne avec ses objectifs grâce au travail important et de qualité réalisé par ses équipes. Qu'elles en soient ici remerciées.

Ensuite, l'obligation de respecter de nouvelles règles de gestion pour ses réserves, qui affectent en particulier la gestion du parc immobilier détenu par la Caisse. Nous avons exprimé notre désaccord sur cette nouvelle réglementation qui fait l'objet d'un recours par la Caisse devant les tribunaux. En effet, nous estimons qu'il n'y a pas de justification à appliquer à une caisse de retraite et de prévoyance des règles destinées aux compagnies d'assurance. Nous verrons si les magistrats nous suivent et nous donnent raison.

Enfin, et surtout, nous avons tous entendu les annonces du gouvernement actuel concernant l'avenir des systèmes de retraite. Nous avons compris qu'une concertation serait lancée en 2018, avec pour finalité d'aboutir à un nouveau régime de retraite qui se substituerait aux régimes existants. Comment cette réforme va-t-elle se présenter ? Va-t-elle toucher seulement les futurs salariés du notariat ou impactera-t-elle aussi les salariés actuels ? Va-t-elle être mise en œuvre progressivement sur une longue période, comme cela a été le cas dans d'autres pays, ou bien pourrait-elle être rapidement mise en place ? Quel est l'avenir du régime dont bénéficient actuellement les salariés du notariat ? Autant de questions qui se posent, et dont la réponse ne sera connue au plus tôt qu'à la fin des discussions prévues en 2018.

Le conseil d'administration devra être très vigilant et s'assurer que le niveau de protection des assurés et des retraités du notariat reste aussi proche que possible de celui actuel.

Certes, il n'est pas question de nous opposer frontalement à tout changement et de n'avoir pour seule politique que l'immobilisme. Le monde change, et les régimes de retraite doivent s'adapter au nouvel environnement économique et démographique.

Mais les employeurs et les salariés du notariat ont choisi, il y a de nombreuses années, de payer des cotisations supérieures à celles du régime général pour bénéficier de prestations plus favorables.

Il n'est pas question d'abandonner ces avantages que nous finançons nous-mêmes, et qui font partie du pacte social au sein de notre profession. Et ce d'autant plus que nous avons un régime équilibré financièrement, même si nous savons que son résultat reste très sensible à l'activité économique notariale.

Les administrateurs, en liaison avec les services de la Caisse, devront être force de proposition pour concilier les enjeux d'une réforme nationale et le maintien d'un niveau de protection des assurés et des retraités du notariat qui fait partie de notre ADN notarial. Il faut souhaiter que les pouvoirs publics sauront nous écouter, mais également nous entendre. Tel sera notre principal défi dans les mois qui viennent.

Hubert FABRE,
Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
représentant les notaires





Passé, présent, futur : la CRPCEN s'accorde à tous les temps

Le 12 juillet dernier, la CRPCEN célébrait les 80 ans d'existence du régime des clercs et employés de notaires. Cette histoire riche et singulière vaut d'être racontée. Pour se rappeler de l'implication, de la volonté et de l'engagement d'hommes exceptionnels, la rédaction du Lien Social a souhaité partager 80 ans d'une épopée marquée par la persévérance et la croyance en un organisme.

Parce que le passé doit être une force et que l'avenir reste à écrire, retrouvez en pages centrales de ce numéro du Lien Social, un cahier spécial 80^e anniversaire. ■

Prise en charge d'action sociale pour vos frais d'optique, dentaire ou acoustique

La commission d'action sociale est susceptible d'attribuer en fin d'année (courant novembre) une prise en charge complémentaire et exceptionnelle sur des prestations optique, dentaire ou acoustique réalisées en 2017 sous conditions de ressources et après décompte de vos remboursements maladie, complément action sociale et mutuelle. Nous vous invitons à surveiller le site Internet CRPCEN pour en connaître les conditions et en faire la demande. ■

LES COURSES ODYSSEA : un succès grandissant alliant forme et lutte contre le cancer du sein



Odyssea est une association créée il y a 16 ans qui organise des courses un peu partout en France grâce au soutien de 3 000 bénévoles. Ces événements ont permis de collecter depuis 2002 près de 7,3 millions d'euros reversés à des associations de lutte contre le cancer du sein. Forte de ce succès, Odyssea se développe, avec 10 villes étapes pour le circuit 2017.

En France, une femme sur huit sera touchée par un cancer du sein au cours de sa vie (soit plus de 50 000 femmes par an). Un chiffre marquant qui tend à diminuer, grâce à une sensibilisation plus forte et plus grande. **Pour rappel, une activité sportive régulière permet de réduire le risque de cancer de 20 à 30 %.**

Les courses Odyssea donnent la possibilité à chacun de se libérer le corps et l'esprit, de pratiquer son footing du dimanche ou dépasser ses limites pour la bonne cause et pour le plaisir de se retrouver entre amis, collègues, en famille. La CRPCEN participe régulièrement à l'événement, les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers, une dizaine d'agents ont marché ou couru, tout de rose vêtus ! ■



LE NOTAIRE AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La CRPCEN présente au 113^e congrès des notaires

En septembre dernier, la CRPCEN a participé pour la 11^e année consécutive au congrès des notaires. Le Parc des expositions de LILLE a accueilli cette année plus d'une centaine d'exposants et 2 500 congressistes.

Pour cette édition 2017, le thème retenu était : « **Le notaire au cœur des mutations de la société** ». Les congressistes ont ainsi pu partager les résultats de 2 années de travail de la commission en charge des thématiques en revenant plus précisément sur la famille, les solidarités et le numérique.

Comme à l'accoutumée depuis 11 ans, la CRPCEN y tenait un stand. Elle a pu ainsi confirmer son rôle de conseiller auprès des notaires. Ces 4 jours ont été riches en échanges et rencontres. Les représentants de la CRPCEN présents : **Pierre SUDRE**, responsable du département de la relation avec les employeurs et des affaires juridiques, **Rachel CRESPO**, manager au service pensions, **Alexandra AUCLAIR**, directrice du développement et **Pierre-Vincent BOSSER**, directeur de cabinet, ont souligné la grande qualité des échanges avec les congressistes.

M. BOSSER a d'ailleurs fait part de son enthousiasme sur cet événement : « **Le congrès des notaires est une vraie opportunité pour la Caisse, en plus d'être un événement incontournable dans le monde du notariat, il permet de comprendre et de s'informer des mutations de l'environnement dans lequel la CRPCEN évolue** ». ■



De gauche à droite : **Rachel CRESPO, Olivier MANIETTE, Hubert FABRE, Lise VERDIER, Pierre SUDRE et Marc SAUZEDDE**



ENQUÊTE AFFILIÉS 2017 : 91 % de satisfaction globale

En juillet dernier, la CRPCEN a sollicité un panel de retraités et d'actifs pour répondre à une enquête de satisfaction en vue de connaître l'appréciation générale vis-à-vis des supports de communication de la CRPCEN. Cette enquête, réalisée par le cabinet d'étude People Vox, a permis d'identifier les sources de satisfaction et d'insatisfaction.

La rédaction est allée interviewer Thibault BORDEAUX, fondateur de People Vox, en charge de la réalisation de l'enquête.

ENQUÊTE DE
SATISFACTION

Le Lien Social : Comment a été menée l'enquête de satisfaction 2017 auprès de nos assurés ?

Thibault BORDEAUX : Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion et plus généralement dans sa démarche d'amélioration continue, la CRPCEN met l'écoute de ses affiliés au cœur de sa stratégie. L'écoute « clients » a débuté en 2009 par des enquêtes réalisées auprès d'un panel de 2 000 bénéficiaires, par voie postale. En 2014, une diffusion du questionnaire par voie électronique avait complété le dispositif traditionnel. Fort d'une expérience concluante, il a été choisi de complètement dématérialiser cette étude 2017 pour rationaliser les coûts de l'opération et ainsi permettre de sonder un panel plus large d'affiliés.

Après avoir revu le questionnement de cette enquête avec la direction de la CRPCEN, People Vox a diffusé, du 21 au 28 juillet 2017, le questionnaire par voie électronique à un panel d'environ 10 000 affiliés.

Le Lien Social : Quel est le nombre de retours et que disent dans l'ensemble les résultats 2017 ?

Thibault BORDEAUX : Cette dématérialisation a permis dans un premier temps de collecter un nombre bien plus conséquent de retours : 2 150 contre 907 en 2014. Ce volume de retours permet d'un côté, d'avoir la certitude de résultats fiables, et de l'autre de bénéficier d'un nombre de commentaires et de suggestions bien plus importants cette année, ce qui est tou-

jours une excellente base de réflexion pour la CRPCEN pour les mois à venir.

Côté résultats, les niveaux de satisfaction observés sont dans l'ensemble stables par rapport à 2014 et donc toujours excellents, que ce soit sur une perception globale de la CRPCEN que dans le détail. Le principal indicateur à retenir est que 91 % des affiliés sont pleinement satisfaits des services de la CRPCEN.



91 % de satisfaction globale

Le Lien Social : Où se situent les marges de progrès de la CRPCEN ?

Thibault BORDEAUX : Dans le cadre de son contrat de gestion, de grands chantiers ont été entrepris par la CRPCEN ces derniers mois, notamment autour de son système d'information de son site Internet au travers de nouveaux services de simulation (aides, retraites...).

Si la perception des usagers sur la qualité de services est très positive comme indiqué précédemment, les principaux enjeux résident dans une meilleure communication des droits et relevé d'activité des usagers dans un contexte socio-économique contraint. Le large éventail des profils des usagers de la CRPCEN, notamment aux regards des âges des assurés et de leurs habitudes, rend cette réflexion plus complexe. En effet, si le magazine « Le Lien Social » reste le support

de communication le plus connu, il est très peu lu et utilisé par les nouvelles générations qui recourent plus à des supports numériques.



88,05 % des affiliés se déclarent satisfaits de la qualité du Lien Social



91,19 % des affiliés se déclarent satisfaits de la qualité du guide action sociale du notariat



88,92 % des affiliés apprécient le contenu du site Internet

Un des points sur lesquels nombre de répondants émettent des attentes fortes est le site Internet qui a une architecture dans laquelle il n'est pas aisé de retrouver toutes les informations issues des supports papier. Aussi, il a été exprimé que toujours depuis ce site Internet, des simulateurs sur les frais de santé et les niveaux de remboursements seraient très appréciés.

Le Lien Social : Merci Thibault BORDEAUX pour toutes vos explications. ■



Le Lien Social est allé à la rencontre de **Thibaut NOUCHET**, diététicien nutritionniste diplômé d'État, qui va nous aider à passer un automne plein de vitalité.



Hygiène alimentaire - hygiène de vie :

deux atouts santé pour bien débuter l'automne

Dans un contexte où l'actualité nous rattrape souvent en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire, il nous a semblé utile d'aller à la rencontre d'un expert afin d'acquérir les bons gestes et les bonnes pratiques au quotidien pour rester en bonne santé.

Le Lien Social : Thibaut NOUCHET, quels conseils donneriez-vous à nos lecteurs pour garantir la conservation des aliments qu'ils consomment ?

Thibaut NOUCHET : L'achat de nos denrées alimentaires ainsi que leur conservation sont deux étapes primordiales avant la réalisation de nos plats préférés en cuisine. Lors de l'achat de nos produits, nous sommes souvent confrontés à deux types de date limite de consommation : la **DLC, date limite de consommation**, est une date à laquelle les produits ne doivent plus être consommés (fromages, yaourts, viandes, poissons non congelés). La **DLUO, date limite d'utilisation optimale**, est quant à elle une indication pour consommer les produits avec toutes leurs qualités gustatives. Cela n'altérant en rien la conservation de ces produits dans le temps (conserves, pâtes, riz, produits congelés).

Pour la conservation des denrées alimentaires périssables, celles-ci doivent être rangées proprement et emballées. Pour exemple, on ne déposera jamais un morceau de viande cru à même la tablette du réfrigérateur. On notera que la répartition des aliments dans le réfrigérateur est également importante. Les légumes et les fruits ont leur place dans le bas du frigo. La viande, le poisson, les œufs, les produits laitiers ainsi que la charcuterie se rangent dans la partie haute. Notons qu'un réfrigérateur ne doit jamais être « débordant » afin que le froid puisse circuler et garantir une température de conservation optimale. Pensez également à nettoyer votre réfrigérateur une fois par trimestre.

Enfin, il est primordial de bien laver vos mains avant de cuisiner ainsi que vos fruits et légumes avant de les consommer. Ces quelques recommandations garantissent notre sécurité sanitaire au quotidien.

Le Lien Social : L'alimentation est le premier allié pour être en bonne santé, que faut-il faire pour garder la forme et le moral pour cet automne ?

Thibaut NOUCHET : L'alimentation équilibrée est un des facteurs garant d'une bonne santé. Seulement, lorsque passent les saisons, nos habitudes alimentaires sont changeantes, il faut s'adapter à la chaleur, au froid ainsi qu'au rythme professionnel et familial.

Pour faciliter la mise en place d'une alimentation équilibrée tout au long de l'année, préférez les fruits et légumes de saison, pensez à varier les sources de féculents, de légumineuses, de matières grasses, de viandes, de poissons. L'alimentation équilibrée passe avant tout par notre capacité à consommer des aliments variés, donc de saison.



En pratique, pensez à accrocher un calendrier des fruits et légumes de saison dans votre cuisine, éducatif et ludique, vous pourrez ainsi sensibiliser tous les membres de votre famille à l'adoption d'une alimentation équilibrée.

Les légumes et les fruits sont les chefs de file d'une alimentation équilibrée. Ils constituent la base de notre pyramide alimentaire à tous les âges de la vie.

Le Lien Social : On dit souvent que le sucre est mauvais pour la santé, quelles alternatives recommanderiez-vous pour pallier nos envies de sucreries surtout quand vient le froid ?

Thibaut NOUCHET : Le sucre est un glucide simple que l'on retrouve dans de nombreux aliments. Dans l'alimentation occidentale actuelle, il est consommé en grande quantité sous forme cachée : boissons sucrées, produits industriels sucrés ou salés, plats préparés, produits sucrés et ses dérivés...

Il est vrai qu'en excès, le sucre est un des facteurs augmentant le surpoids ainsi que l'obésité chez les adultes et cela a été maintes fois démontré aussi chez les enfants. (Ndlr : *Étude Glucide et Santé : État des lieux, évaluations et recommandations*, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments - octobre 2014 <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT-Ra-Glucides.pdf>).

Durant les mois d'hiver, la prise d'une collation équilibrée dans la journée est essentielle et prévient les envies de grignotage de produits gras et sucrés. Ceci est tout à fait compatible avec une alimentation équilibrée.

Une alimentation équilibrée, variée et diversifiée est source de fibres (nutriments présents dans les légumes, les fruits, les féculents complets ou semi-complets). Les fibres participent à la satiété, cette sensation de coupe faim que l'on ressent en fin de repas et qui permet d'éviter de grignoter tout au long de la journée.

En pratique, il faudra intégrer à cette collation la consommation d'un fruit et/ou de fruits secs par exemple, aliments riches en vitamines et minéraux. Associés à une boisson non sucrée, cette collation est une très bonne alternative aux envies incontrôlées de sucrerie.

Pour plus d'information, je vous invite à vous rendre sur le site du PNNS, programme national de nutrition santé qui pose les bases d'une alimentation équilibrée à tous les âges de la vie <http://www.mangerbouger.fr/PNNS>.

Le Lien Social : Merci beaucoup Thibaut NOUCHET pour tous ces conseils. ■

ANNIVERSAIRE



PASSÉ, PRÉSENT, FUTUR : LA CRPCEN S'ACCORDE À TOUS LES TEMPS

Depuis plus de 80 ans, la CRPCEN protège, à tous les instants de la vie, les salariés du notariat. Son histoire est étroitement liée à l'origine des fondements de la protection sociale en France. Régime obligatoire de Sécurité sociale et organisme multi-branches, la CRPCEN est devenue au fil du temps une institution reconnue et légitime grâce à sa bonne gestion et à sa capacité à s'adapter aux attentes de ses affiliés.

UNE BELLE HISTOIRE ET DES PIONNIERS VISIONNAIRES

La genèse de cet organisme, héritier de la « Fédération Nationale Autonome des Clercs de Notaires de France » est une mine d'or remplie d'heurs, de malheurs, de périodes de doute, de moments forts et de joies intenses. Il aura fallu plus de 10 ans de lutte et d'opiniâtreté avec des hommes politiques de premier plan tel que **Léon BLUM** ou encore **Édouard HERRIOT**, pour que le Parlement adopte la loi instituant la CRPCEN.

Il y a donc 80 ans, paraissait au Journal Officiel de la République Française la loi du 12 juillet 1937 instituant une Caisse de Retraite et d'Assistance des Clercs de Notaires : le régime spécial était né. Mais ce n'est que le 1^{er} juillet 1939 que la Caisse devint la Caisse de Retraite et de prévoyance des Clercs et Employés de Notaires et débuta son fonctionnement.

Partageant une aventure à la fois sociale et humaine, les hommes qui se sont succédé au fil de l'histoire du régime et ce, jusqu'à ce jour, ont œuvré à porter les couleurs de l'humanisme, de la solidarité et se sont dévoués au maintien et à l'amélioration de la protection sociale de leur corporation. L'engagement et la vision de ces hommes, véritables portes-drapeaux de la CRPCEN ont permis et ce, avant les ordonnances de 1945 qui ont défini la Sécurité sociale, de sceller de manière anticipée la protection des salariés du notariat.

Au palmarès des pionniers de la CRPCEN, un nom résonne tout particulièrement : celui d'**Abel DELCLOY**. Il est l'initiateur – l'avant-gardiste – qui s'est impliqué corps et âme à la création de la Caisse. Comprenant que pour obtenir des avancées sociales, les salariés devaient s'unir, se structurer et s'organiser, Abel DELCLOY engagea une action pour que les clercs aient leur caisse de retraite : une institution où chaque salarié détiendrait des droits. Le pari était de taille mais grâce à la volonté sans faille d'Abel DELCLOY puis de Théophile BOSSEAU et de René HUOT qui reprirent le flambeau à sa mort en 1934, cette mission que l'on pensait irréalisable a, in fine, vu le jour.

HUIT DÉCENNIES DE PERSÉVÉRANCE

Durant toutes ces années, l'histoire de la CRPCEN a rimé avec pugnacité et ténacité pour asseoir sa légitimité dans le monde de la protection sociale. La Caisse a toujours tenu à épouser les évolutions de son temps et s'est attachée à conserver cette volonté intacte en sachant se réformer. L'histoire de la Caisse s'inscrit dans un combat mené dès 1922 par des hommes empreints de valeurs sociales. Les 80 ans qui ont suivi la création du régime ont montré que la CRPCEN au travers des évolutions législatives, a su s'adapter aux mutations de la société pour affirmer sa légitimité dans la sphère de la protection sociale française.

Et puisque le passé éclaire l'avenir, il nous appartient de tirer les leçons de notre histoire...



80 ANS D'ASSISTANCE, DE PRÉVOYANCE

Issue de la protection sociale et du notariat, la CRPCEN incarne les valeurs qui composent ces deux mondes ainsi que celles des pionniers qui l'ont créée et édifiée. La CRPCEN est depuis 80 ans, un régime solidaire et responsable.

PROTECTION & SOLIDARITÉ

L'assistance, la prévoyance et la solidarité sont au cœur du contrat social du régime de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires.

Le régime accompagne clercs et employés de notaires en les protégeant dans tous les instants de leur vie grâce à une offre de services élargie et adaptée à chacun. Ses actions sont renforcées par l'engagement des comités de retraités et de leurs bénévoles, organisés en région, assurant ainsi le maillage essentiel entre les retraités du notariat.

La solidarité, valeur intergénérationnelle qui s'est transmise pendant plus de 80 ans, prend également toute sa dimension par l'assistance aux plus démunis, par l'assurance vieillesse par répartition, la prévoyance collective et une gestion prudente et avisée du patrimoine, respectueuse du travail des actifs et des droits des cotisants.

228 collaborateurs gèrent la protection sociale, la retraite, le recouvrement et l'action sanitaire et sociale de plus de 126 000 bénéficiaires



RESPONSABILITÉ & ENGAGEMENTS

Dès 1922, les fondateurs du régime ont fait preuve d'opiniâtreté pour créer et faire vivre un système de protection sociale adapté aux besoins des clercs et employés de notaires.

Cette responsabilité est portée avec conviction depuis plus de 80 ans par tous les acteurs qui se sont succédé. La transmission des valeurs entre les générations fonde la mémoire collective qui permet d'accompagner les mutations et inscrit le régime des clercs et employés de notaires dans la modernité tout en préservant ses traditions.

Le devoir, l'ambition et la volonté des administrateurs est de conserver un régime indépendant, capable de faire face à ses engagements et de relever les défis pour les années à venir.

Yannick MOREAU,
présidente du conseil d'administration
de la CRPCEN, présidente de section
honoraire au Conseil d'État

Mme MOREAU, que retenir-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

La CRPCEN est née sous le signe d'un esprit d'initiative et de solidarité très remarquable qui a permis la création par la loi dès 1937 d'une organisation assurant une couverture maladie et une retraite pour tous les salariés de la profession du notariat.

Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

La CRPCEN est aujourd'hui fidèle à son histoire et à ses objectifs, bien de son époque avec toutes les coopérations engagées avec les autres caisses de Sécurité sociale, vigilante sur ses équilibres financiers et très attentive à assurer un service attentif, moderne et de qualité.

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

La CRPCEN devra continuer à rester fidèle à ses missions, prudente sur ses équilibres financiers et ouverte aux exigences de son temps.



M. MANIETTE, que retenir-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

La CRPCEN a toujours su s'adapter à un monde qui a beaucoup changé depuis 1937. Sa longévité s'explique en bonne partie par cette faculté extraordinaire d'évolution pour apporter toujours un service de qualité à ses assurés qui la plébiscitent depuis 80 ans.

Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

La CRPCEN est une caisse qui offre un très bon niveau de service par rapport à ce qui se voit ailleurs dans le tertiaire ou dans le monde de la protection sociale. Le dévouement et le professionnalisme des administrateurs et des 228 collaborateurs apparaît aussi comme une force.

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

Longue vie évidemment ! Nous allons tous nous mobiliser pour que les réformes à venir - qui restent largement à écrire - donnent une place importante à notre caisse à taille humaine dont nous sommes légitimement fiers.

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN



1926

Abel DELCLOY crée la « Fédération Nationale Autonome des Clercs de Notaires de France »

1937

12 JUILLET
Naissance de la CRPCEN

1939

28 MAI
Naissance de la Fédération Générale des Clercs de Notaire

1945

4 OCTOBRE
Ordonnance instituant la Sécurité sociale

1957

1^{ER} JUILLET
Ouverture de la Villa Caroline

1960

MAI
1^{re} grande réforme des retraites : la CRPCEN est épargnée

1964

1^{ER} JUIN
Ouverture des chalets du Prariand

1971

1^{ER} JUIN
Ouverture du domaine de l'Agréou

ET DE SOLIDARITÉ

Hubert FABRE,
vice-président du conseil d'administration
de la CRPCEN représentant les notaires



Me FABRE, que reteniriez-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

L'histoire de la CRPCEN est passionnante et surtout forte d'enseignement sur l'engagement dont ont fait montre les femmes et les hommes qui l'ont édifiée depuis 80 ans. Ce qui me touche plus particulièrement, c'est la capacité dont elle a fait preuve pour s'adapter aux changements d'environnement et aux évolutions de notre société et du notariat.

Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

Je tiens à saluer la forte implication des administrateurs mais également du personnel qui œuvre au quotidien pour offrir aux assurés une réelle qualité de service tout en maintenant une gestion efficiente et performante de l'organisme. La CRPCEN vit actuellement une mutation importante, notamment avec le déploiement des nouvelles technologies. L'offre de services s'élargit, permettant ainsi aux jeunes affiliés de profiter des avancées du numérique sans pour autant négliger les anciens et les plus démunis qui bénéficient d'une attention particulière.

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

Malgré de nombreuses questions qui restent encore à éclaircir quant à la prochaine réforme des retraites, je souhaite que nous puissions travailler tous ensemble efficacement et en concertation constructive avec les pouvoirs publics, pour que le niveau de protection sociale de nos affiliés reste le plus proche possible de celui qu'ils ont déjà. Il est vital pour la CRPCEN qu'elle opère ses propres mutations sans tomber dans l'immobilisme ou l'isolationnisme. Nous sommes résolument tournés vers l'avenir.

UNE GESTION EXEMPLAIRE

La CRPCEN est gérée par un conseil d'administration composé de représentants élus salariés, retraités et d'employeurs désignés par le Conseil supérieur du notariat (CSN). Les administrateurs veillent avec responsabilité à la pérennité du régime et à la garantie d'une protection sociale performante pour les salariés de la profession.

Les acteurs d'hier et d'aujourd'hui ont continuellement œuvré pour que ce régime soit des plus exemplaires. Depuis 9 ans, les comptes de la CRPCEN sont certifiés sans observation ni réserve et la CRPCEN reste ambitieuse, dans un cadre budgétaire et des effectifs de plus en plus contraints, pour répondre aux attentes. Ambitieuse, elle l'est également dans sa manière d'appréhender l'avenir. L'ancrage historique dont elle est issue permet de rester optimiste face aux ondes de chocs provoquées par un environnement qui peut parfois s'avérer complexe.

Lise VERDIER,
vice-présidente du conseil d'administration
de la CRPCEN représentant les salariés
et retraités du notariat



Mme VERDIER, que reteniriez-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

N'oublions jamais que la CRPCEN, précurseur dans le monde de la protection sociale, est bien l'ainée de 8 ans de la Sécurité sociale. N'ayons pas honte d'être fiers ! Notre Caisse, autonome financièrement, a toujours su s'adapter tout en conservant ses valeurs et en renforçant le lien social vis-à-vis de ses affiliés.

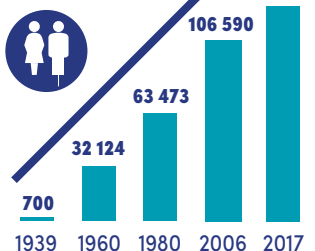
Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

Dans un climat anxigène environnant, la CRPCEN, par ses valeurs (solidarité, lien social, assistance), reste une institution qui inspire encore la confiance et la sérénité. En 2017, les salariés et retraités sont, plus que jamais, très attachés à leur caisse !

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

Je souhaite que la CRPCEN soit enfin prise pour exemple et que le terme « régime spécial » ne soit plus galvaudé. Oui notre régime est spécial, spécial par l'attachement que lui vouent ses affiliés ! Longue vie à la CRPCEN !

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



LES PRÉSIDENTS SUCCESSIFS

M. Raymond BACQUART : du 25/07/1939 au 22/10/1950
M. Henri PLOUVIER : du 17/01/1940 au 30/09/1941 (intérim du président BACQUART, mobilisé)
M. DESFOUGÈRES : du 23/10/1950 au 14/11/1960
M. Alfred POTIER : du 14/11/1960 au 15/10/1985
M. Jean FOURRÉ : du 16/10/1985 au 30/06/1994
M. Bernard MAGNIN : du 01/07/1994 au 30/06/2000
Mme Monique LIÉBERT-CHAMPAGNE : du 03/05/2001 au 12/10/2012
Mme Yannick MOREAU : depuis le 12/10/2012

LES DIRECTEURS SUCCESSIFS

M. DESOMBES : du 18/12/1939 au 06/09/1946
M. LARRIEU : du 06/09/1946 au 31/03/1959
M. Jean BAUDY : du 01/04/1959 au 31/01/1985
M. Michel TRÉMOIS : du 01/02/1985 au 31/01/1993
M. Pierre LESTARD : du 01/02/1993 au 31/12/2004
M. Michel BONIN : du 01/01/2005 au 01/10/2011
M. Jean-Luc IZARD : du 08/02/2012 au 23/06/2014
M. Olivier MANIETTE : depuis le 09/10/2014

1973



14 JUIN
Ouverture de la résidence Delcloy

1974

Création des comités de retraités

1990

Décret refonte des textes d'application

1993

4 JANVIER
Déménagement 5bis rue de Madrid

Informatisation de la CRPCEN

2006

Création du 1^{er} séjour thématique de prévention santé

2007

1^{re} participation au congrès notaires

2008

17 FÉVRIER
2^e grande réforme des retraites

2012

Une nouvelle identité visuelle et un nouveau site Internet

Dématérialisation des déclarations CRPCEN en partenariat avec net-entreprises.fr

2015

Lancement des travaux préparatoires de la démarche qualité

2017

Un nouveau site Internet en préparation

UN NOUVEL ÉLAN POUR L'AVENIR

Le conseil d'administration ainsi que le directeur Olivier MANIETTE et ses équipes orchestrent avec anticipation les évolutions nécessaires. La CRPCEN fait cap vers l'avenir avec un regard novateur et une volonté d'efficacité et de performance dans ses actions.

UN CONTRAT D'ENGAGEMENT CONCLU AVEC L'ÉTAT

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2019 de la CRPCEN est un véritable levier de modernisation, de bonne gestion et de performance pour l'organisme où les 3 axes privilégiés reposent sur la performance de la relation client, le pilotage et le système d'information.

LA SATISFACTION CLIENT AU CŒUR DES PRIORITÉS

Entretenir le lien social qui unit la CRPCEN à ses bénéficiaires est un engagement essentiel pour appréhender l'avenir. En 80 ans, un sentiment d'appartenance s'est forgé auprès des assurés et la CRPCEN sait combien il est important d'entretenir cette relation humaine unique. C'est pourquoi, les prochaines orientations stratégiques ont été pensées de façon à proposer une offre de services élargie et adaptée pour chacun d'eux.

LA CRPCEN INSCRITE DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ

Un organisme performant, c'est un organisme qui anticipe et qui planifie. La démarche qualité dans laquelle s'est inscrite la CRPCEN contribue à la recherche constante d'efficacité pour améliorer l'offre de services et satisfaire les assurés toujours d'avantage tout en fluidifiant les processus existants.

Jean Patrick PROUVOST,
ancien vice-président du conseil
d'administration de la CRPCEN
représentant les notaires

Me PROUVOST, que reteniriez-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

Je retiens de l'histoire de la CRPCEN la construction, au fil du temps, d'un régime exemplaire qui a puisé sa force dans une solidarité hors du commun. Cette solidarité s'est également exprimée dans la profession grâce à l'entente jamais démentie entre les Clercs et les Notaires.

Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

Le régime social de la CRPCEN est équilibré ce qui est relativement exceptionnel pour les régimes spéciaux. Bien que notre Caisse jouisse d'une autonomie financière, je retiens néanmoins une présence de plus en plus forte de l'autorité de tutelle dans notre gestion. La Caisse souffre malheureusement d'une remise en cause injuste de sa légitimité et ce, par un raz de marée aveugle anti-régimes spéciaux.

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

Je souhaite sincèrement que soit reconnue, dans les réformes à venir, notre spécificité professionnelle, non seulement par les pouvoirs publics mais d'une manière plus générale, par la société. Les administrateurs devront confirmer leur capacité à anticiper et à « prendre les devants » par des propositions d'évolution innovantes et ambitieuses pour le régime. Enfin, il faudra maintenir haut le niveau de la cohésion entre Clercs et Notaires, qui est le ciment indispensable qui nous a toujours rendu plus forts dans le passé. Cela nous permettra d'utiliser avec intelligence le vent réformiste actuel pour en tirer profit et rebondir. Je souhaite surtout une longue vie à la CRPCEN !

Norbert SENTIER,
ancien vice-président du
conseil d'administration de la
CRPCEN représentant les
salariés et retraités du notariat

M SENTIER, que reteniriez-vous de l'histoire passée de la CRPCEN ?

La CRPCEN s'est construite grâce à la vision et l'impulsion d'hommes qui avaient foi en une société qui œuvre à la solidarité nationale, qui se préoccupe des plus faibles et s'engage pour ses concitoyens. Ce sont ces valeurs, qui sont également celles du notariat, qui ont posé les fondations d'un organisme qui, en 1937, était très en avance sur son temps en matière de protection sociale et est resté très performant. Cette aventure a été conduite par nos aînés de la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaires FO. La Caisse a toujours retenu notre attention comme le démontre son Histoire et les 35 dernières années ont été riches en crises successives afin de garder son originalité et la couverture sociale des actifs et des retraités.

Qu'est-ce qui caractérise son présent ?

Les valeurs de la CRPCEN restent inchangées même si les mutations de la société ont été profondes. S'appuyer sur le passé pour construire l'avenir, telle est ma vision du « présent ». Nos valeurs permettent de garder le cap, de se raccrocher à des racines profondes et solides tout en prenant de la hauteur pour que nos engagements politiques – au sens noble de ce terme – puissent trouver une réalité sur le terrain. Les administrateurs, comme les agents de la CRPCEN, sont toujours aussi impliqués pour faire perdurer notre beau régime qui nous rend si fiers. Sa situation financière est saine, le régime est équilibré avec ses revenus propres et au moyen des revenus de placements et il faut le redire sans subvention ni aide de l'État.

Que lui souhaitez-vous pour l'avenir ?

L'avenir de la CRPCEN est obscur, c'est une quasi-certitude. Nous allons accorder la plus grande vigilance quant aux orientations souhaitées par le nouveau gouvernement visant à entreprendre une réforme systémique des régimes de retraite. Nous ne connaissons pas à ce jour les exigences du Président MACRON sur les réformes à venir. La CRPCEN a vécu depuis 80 ans des périodes difficiles que nous avons toujours su surmonter... Il en sera de même pour celles à venir. La force de la CRPCEN est d'avoir toujours eu confiance dans sa légitimité et sa raison d'être. Tous, nous devons retenir la formule du philosophe ALAIN qui n'a cessé de m'accompagner toute ma vie. « **Le pessimisme est d'humeur ; l'optimisme est de volonté.** »
Adoptons tous cette devise et la Caisse vivra.





Prise en charge d'une affection de longue durée (ALD) par la CRPCEN : le rôle du médecin-conseil



Bernard LANDREAU, médecin-conseil à la CRPCEN nous aide à mieux connaître le rôle de médecin-conseil et plus précisément à comprendre les règles de prise en charge en cas d'affection de longue durée.

Le Lien Social : Docteur, en premier lieu, expliquez-nous votre fonction en tant que médecin-conseil à la CRPCEN ?

Docteur Bernard LANDREAU : J'exerce le métier de médecin-conseil au sein du service médical de la CRPCEN et mon travail se fait avec la complémentarité et la collaboration de tous les agents du service. Nous conseillons, accompagnons et contrôlons les assurés. Ce ne sont pas les mêmes missions que celles du médecin du travail qui examine à titre préventif la santé des travailleurs.

Le service médical gère les demandes de prestations pour lesquelles un avis médical est nécessaire tels que les arrêts de travail, les demandes d'exonération du ticket modérateur⁽¹⁾, les demandes de prise en charge de transports, d'invalidité, etc. L'équipe est experte et gère les situations courantes. Elle n'hésite pas à me consulter en cas de difficulté ou de cas particulier. Les situations impliquant une évaluation plus approfondie me sont soumises pour avis.

Concernant l'acceptation de l'exonération du ticket modérateur, plus communément appelé le « 100 % », elle repose sur une appréciation de la lourdeur des soins nécessaires.

Le Lien Social : Justement, pouvez-vous nous expliquer plus précisément ce que sont les ALD liste, hors liste, exonérantes, non-exonérantes ?

Docteur Bernard LANDREAU : On distingue les ALD exonérantes et les ALD non-exonérantes (relevant alors de l'article 324-1 du code de la Sécurité sociale).

Les ALD exonérantes sont des affections dont la gravité et/ou leur caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. À cet effet, le ticket modérateur est supprimé. On distingue des affections figurant sur une **liste** ou bien des affections dites **hors liste**. Celles figurant sur la liste ne posent pas de difficultés en principe pour l'acceptation. Celles n'y figurant pas nécessitent alors une évaluation.

L'article d-322-1 du Code de la Sécurité sociale indique : « *Le patient peut bénéficier de l'exonération du ticket modérateur s'il est atteint d'une affection inscrite sur la liste ALD 30 affections de longue durée établie après avis du Haut Comité Médical de la Sécurité sociale* ».

En revanche, pour les **affections hors liste exonérantes**, nous devons nous référer à des critères de prise en charge.

Il s'agit de maladie grave, invalidante et/ou évolutive, ne figurant pas sur la liste d'ALD 30, mais comportant un traitement particulièrement coûteux, supérieur à 6 mois et pouvant nécessiter des soins continus. Le médecin-conseil évalue alors à l'appui des renseignements fournis par le médecin traitant, l'importance des soins exigés.

Les ALD non-exonérantes sont des affections de longue durée dont l'évaluation du coût des soins ne répond pas à des critères suffisants pouvant justifier l'exonération du ticket modérateur.

Le Lien Social : Dans quels cas devez-vous refuser l'ALD exonérante ?

Docteur Bernard LANDREAU : Un refus de prise en charge en **ALD exonérante** est parfois perçu comme une sous-estimation de la gravité de la maladie.

L'importance de la maladie entre en ligne de compte mais pas seulement. Cette décision de refus repose sur des critères précis liés au « reste à charge par l'assuré ». Sont alors pris en compte la durée des soins, la fréquence des hospitalisations, le coût des traitements et la multiplicité des examens médicaux pour l'affection en question.

Le Lien Social : Merci Docteur LANDREAU. ■

Pour plus d'informations sur les ALD exonérantes/non-exonérantes, rendez-vous sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr/assure/droits-de-marches/maladie-accident-hospitalisation/affection-longue-duree-ald/affection-longue-duree-ald) <https://www.ameli.fr/assure/droits-de-marches/maladie-accident-hospitalisation/affection-longue-duree-ald/affection-longue-duree-ald>

⁽¹⁾ Le ticket modérateur est le pourcentage du tarif d'une prestation médicale qui reste à la charge de l'assuré.

Attention aux courriels frauduleux

La CRPCEN met en garde ses assurés sociaux contre l'envoi de courriels frauduleux. En effet, de nombreux emails circulent depuis quelque temps afin de récupérer vos données personnelles et bancaires. Focus sur cette technique d'escroquerie appelée le « *phishing* ».



Explications et conseils

COMMENT RECONNAÎTRE UNE TENTATIVE DE PHISHING ?

Le phishing : mais de quoi parlons-nous ?



Le phishing, aussi appelé hameçonnage ou filoutage, est une technique d'escroquerie par Internet utilisée par des personnes malintentionnées, que l'on nomme « *pirates informatiques* » qui veulent voler des données personnelles telles que votre nom, votre adresse, vos coordonnées, votre numéro de carte bancaire ou votre numéro de Sécurité sociale...

Pour obtenir ces informations, les pirates envoient un courriel frauduleux qui semble provenir d'une administration comme par exemple la CRPCEN, l'assurance maladie, votre banque ou votre opérateur de téléphone.

Plusieurs organismes dont la CRPCEN sont dans le champ de vision de ces pirates informatiques, il est donc important de rester lucides et vigilants face à une tentative de phishing.

Que comporte cet e-mail ?

Ces courriels peuvent laisser croire qu'ils proviennent de la CRPCEN ou d'ameli.fr. Nous y retrouvons le logo ainsi que le lien du site Internet de l'organisme. Le message est simple et direct : l'interlocuteur vous invite à cliquer sur un bouton pour y déposer des documents personnels (pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB...).

Le lien proposé dans ces courriels renvoie sur un site qui ressemble à s'y méprendre au site ameli mais qui est en réalité un site frauduleux souhaitant obtenir des informations bancaires ou des justificatifs d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...) et de domicile (facture d'électricité, de gaz, de téléphone...).

Comment reconnaître un courriel frauduleux ?

L'adresse mail de l'expéditeur reprend le nom de l'organisme dont l'identité est usurpée mais comporte souvent des anomalies. Il s'agira alors de faire attention aux incohérences dans le logo mais également dans le corps du message, s'il y a par exemple des fautes d'orthographe.

Aussi, le contenu du mail n'est pas personnalisé (il commence généralement par « *cher client* ») et de faux prétextes sont souvent mis en avant comme une éventuelle mise à jour de vos données personnelles ou une demande de relevé d'identité bancaire (RIB).

Sachez également qu'un site de phishing n'est jamais sécurisé alors que la plupart des sites Internet le sont. Dans le cas des sites sécurisés, l'adresse URL est précédée de « **https** : » au lieu de « **http** : ».

La CRPCEN ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires !

Pour toute demande d'information, rendez-vous sur l'espace sécurisé de www.crpcen.fr



Rencontre avec Sandrine FOSSE, responsable du service pensions, de la maîtrise des risques et de la sécurité des systèmes d'information à la CRPCEN, afin de comprendre la nécessité de déclarer tout changement de situation familiale et/ou professionnelle (divorce/rupture PACS, séparation, veuvage, chômage, départ du domicile familial).

Lutte contre la fraude : je déclare tout changement de situation familiale et/ou professionnelle

Sandrine FOSSE, vous avez 5 minutes pour convaincre nos lecteurs.

Le Lien Social : La CRPCEN a renforcé sa politique de contrôle, pouvez-vous nous en parler ?

Sandrine FOSSE : La CRPCEN s'est dotée d'un dispositif permettant de détecter des comportements frauduleux. Les dossiers suspects sont examinés régulièrement par une commission dédiée à la lutte contre la fraude. Toutes les prestations sont concernées : assurance vieillesse, maladie, recouvrement, action sanitaire et sociale.

Le Lien Social : En 2016, la CRPCEN a-t-elle constaté des fraudes ?

Sandrine FOSSE : Malheureusement oui ! Chaque année ce sont des sommes importantes qui sont récupérées au titre de la fraude. Par exemple, en 2016, le montant des anomalies détectées sous l'angle de la fraude à la CRPCEN s'élevait à 450 873 €uros (à comparer cependant avec le montant total du chiffre d'affaires de la Caisse qui avoisine les 1,3 milliard d'€uros).

Pour le recouvrement, il s'agissait de redressements portant sur la requalification en salaires d'honoraires versés en contrepartie de prestations de service (exemple : des auto-entrepreneurs exerçant une activité relevant du salariat).

Dans le domaine des pensions, nous avons constaté que des déclarations sur l'honneur de situations professionnelles étaient erronées. Nous avons aussi constaté l'absence de signalement de changement de situation de famille (pensions de réversion).

Enfin, pour la maladie, nous avons arrêté des demandes de remboursement de soins en double et détecté des facturations de prestations maladie non réalisées.

La CRPCEN appelle votre attention !

Ces préjudices financiers sont autant de dépenses injustifiées qui pèsent de façon tout aussi injustifiée sur les finances publiques. Elles sont une atteinte grave au pacte républicain. Celui qui fraude s'expose à des sanctions (y compris pénales) car les systèmes de contrôle sont de plus en plus efficaces.

Alors, ne vous exposez pas à ces sanctions, méfiez-vous des mauvais conseils et déclarez tout changement de situation en toute transparence. ■

Pour déclarer un changement de situation familiale et/ou professionnelle à la CRPCEN, envoyez un courrier à l'adresse suivante :

CRPCEN
5 bis rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08

Pour toute demande d'information,
rendez-vous sur l'espace sécurisé de www.crpcen.fr

Infos des comités de retraités

Voyage en Italie

pour le comité du Centre

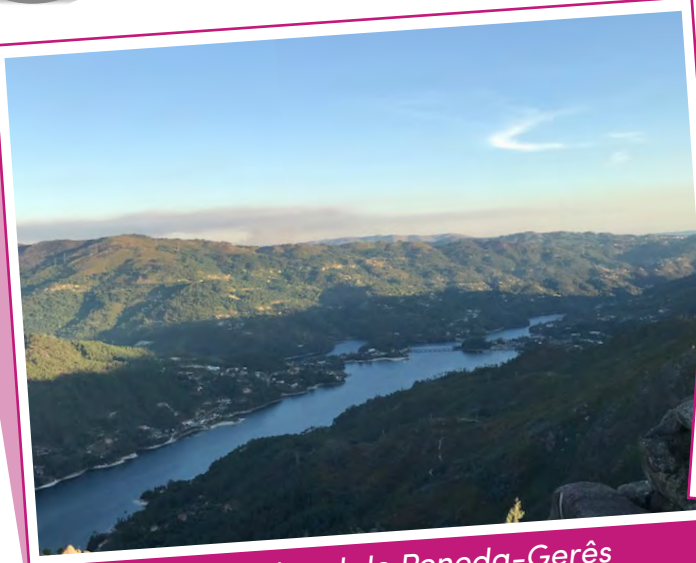
En mai dernier, le comité de retraités du Centre a organisé un voyage de 5 jours en Italie. Les 35 participants ont ainsi pu découvrir la Toscane. Au programme de ce séjour : Florence, Sienne, San Gimignano et le Val d'Orcia inscrit au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO.

Merci à toute l'équipe organisatrice pour ce voyage exceptionnel dont tous les participants gardent de très merveilleux souvenirs. ■

Contact pour le comité du Centre : Solange GESSET

30, rue Saint-Vincent - 03410 DOMÉLAT
Tél. 04 70 64 24 03 - Portable : 06 08 43 74 74
solangegesset@wanadoo.fr





Parc national de Peneda-Gerês



Vue sur Porto

La région nord du Portugal : une destination de choix !

Passer des vacances dans le nord du Portugal, c'est découvrir un pays d'une richesse incroyable possédant tous les arguments pour se dépayser. Cette région conjugue avec passion et bonheur une large diversité de paysages, de traditions et d'histoire sans oublier une très bonne gastronomie locale. Suivez-nous au cœur de trois lieux emblématiques de la région du nord !

À la découverte du parc national de Peneda-Gerês

À la frontière de l'Espagne, le *Parc Nacional da Peneda-Gerês* est un des plus beaux endroits du Portugal. Créé en 1971, cet unique parc national portugais s'étend sur une superficie de 72 000 hectares. Il se trouve dans la région du Minho au nord-ouest du Portugal à environ 100 km de Porto.

Ce parc se distingue par la richesse de ses paysages magnifiques : montagnes, plateaux, vallées, barrages ainsi qu'une faune et une flore encore préservées. Au cœur de cet habitat naturel, de nombreuses rivières, cascades et plages invitent à la baignade.

Le *Parc Nacional da Peneda-Gerês* abrite de nombreux villages où le charme de l'ancien en fait un endroit des plus atypiques. Les maisons sont pour la plupart en granit et l'authenticité des siècles passés donne à ce lieu toute la singularité d'une vie traditionnelle, un contraste étonnant avec les villes modernes non loin des immenses forêts du parc.

Braga : le centre religieux du pays

La ville de Braga a une histoire de plus de 2 000 ans. Elle est considérée comme le centre religieux du Portugal grâce à ses nombreuses églises et ses deux sanctuaires, *Bom Jesus do Monte* et *Sameiro*.

À seulement quelques kilomètres du centre de Braga, *Bom Jesus do Monte* (le sanctuaire du Bon Jésus) est sans conteste un des plus beaux monuments du nord du Portugal. Cette merveilleuse église dont les escaliers représentent les marches vers le paradis est aussi spectaculaire de l'extérieur que de l'intérieur. L'église catholique romaine *Sameiro* est également un point culminant de Braga. Bâtie en haut de la colline, à 613 m d'altitude, elle offre une vue splendide sur la ville et ses environs.

Il est aussi très agréable de se promener dans les rues anciennes du centre historique de la ville et de se rassasier dans un de ses nombreux restaurants. Et pour un peu de shopping, le plus grand centre commercial de la région, « *Braga Parque* » est idéal. Ses

200 boutiques permettent de revenir les bras chargés de cadeaux pour toute la famille.

Porto, la capitale de la région nord

Élue meilleure destination européenne touristique en 2017*, Porto est une ville fascinante avec un important héritage historique. À seulement 2h de vol de Paris, cette destination à la fois cosmopolite et intime possède un patrimoine d'une très grande richesse.

Cette ville côtière située au nord-ouest du Portugal est mondialement célèbre pour sa production de vins entreposée dans les grandes caves situées le long des rives du fleuve de Douro. Les visites de ces caves se déroulent face au vieux Porto, de l'autre côté du fleuve. Pour y accéder, il faut emprunter *Dom-Luís*, le célèbre pont métallique d'inspiration Eiffel. Cette activité incontournable est l'occasion de connaître le procédé de préparation traditionnel ainsi que de déguster différents Porto blancs et rouges.



Braga, Bom Jesus do Monte

Pour flâner, rien de tel que le quartier médiéval de la Ribeira, plus vieux quartier de la ville, dont les ruelles escarpées sont bordées de cafés et de maisons colorées. Pour découvrir la copieuse et excellente gastronomie portugaise, on y trouve d'ailleurs le long du fleuve, de très bons restaurants répondant à toutes les envies.

Le centre historique, déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO en 1996**, comporte de nombreux bâtiments d'exception et présente une richesse architecturale marquée par les périodes romane, gothique, renaissance, néoclassique et moderne.

Avec des siècles d'histoire, une culture authentique et sa proximité avec la France, la région nord du Portugal est une destination de choix pour passer de merveilleuses vacances. ■

*<https://www.europeanbestdestinations.com/travel-guide/porto/>

**<http://whc.unesco.org/fr/list/755/gallery/>



Une journée à Porto

LES 5 ENDROITS À NE PAS MANQUER !

- **La Torre dos Clérigos** (la tour des clercs), le clocher le plus haut du Portugal.
- **La librairie Lello e Irmao**, une véritable institution de Porto. Même si l'attente à l'entrée est parfois longue, une fois à l'intérieur on y découvre son très renommé escalier tournant et de grandes bibliothèques en bois qui tapissent les murs.
- **Palacio da Bolsa** (le Palais de la Bourse) le siège de la chambre de commerce de Porto.
- **L'Église São Francisco** (l'Église Saint-François), une église gothique située dans le centre historique.
- **Estação de Porte São Bento** (la gare de São Bento), célèbre pour son extraordinaire salle des pas perdus. Les murs du hall d'accueil sont recouverts d'immenses fresques en azulejos, catelles de faïence bleue, retraçant entre autres l'évolution des moyens de transport au Portugal.

La CRPCEN souhaite remercier Audrey DUBOIS, chargée de communication à la direction de cabinet de la CRPCEN, pour avoir écrit cet article et pour nous avoir fait partager les souvenirs de son voyage.

CRPCEN

5 bis, rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08
Tél. 01 44 90 20 20
Fax 01 42 93 27 60

Site Internet www.crpcen.fr

Accueil personnalisé sur rendez-vous

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

Directeur de la publication

Olivier MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra AUCLAIR, Thibault BORDEAUX, Thibaut NOUCHET, Sandrine FOSSE, Bernard LANDREAU, Audrey DUBOIS, Carole BOUCHARD, Pierre-Vincent BOSSER
Création graphique, réalisation :
Carole BOUCHARD, CRPCEN
Cahier central Florence MALO, Bullegom

Photos CRPCEN, Fotolia

Le Lien Social,
publié par la CRPCEN

Impression Léonce DEPRez



Retrouvez
tous les numéros
du Lien Social
de l'année sur
www.crpcen.fr



Votre nouvel espace sécurisé

Communiquer avec la CRPCEN en toute sécurité !



Grâce au nouvel espace sécurisé accessible sur le site Internet de la CRPCEN, vous pouvez dorénavant nous envoyer tous vos documents en ligne en toute sécurité.

- ➔ Que vous soyez assuré, retraité ou employeur, vous pouvez échanger avec la CRPCEN en ayant la garantie d'avoir une réponse rapide et de pouvoir déposer vos documents en toute sécurité.



N'attendez plus !

Créez votre espace sécurisé c'est facile, rapide et plus pratique !

Étape 1



JE CRÉE MON COMPTE

- ➔ Remplissez les champs avec vos données personnelles.

VOUS ÊTES ASSURÉ OU RETRAITÉ

Création de mon espace sécurisé

Je crée mon compte

Assuré retraité

Nom de naissance: HOULET, Prénom: JEAN-CLAUDE

Date de naissance: 10/05/1951, Numéro de sécurité sociale: 151027708130

Adresse e-mail: HOULET@YAHOO.FR, Confirmez l'adresse e-mail: HOULET@YAHOO.FR

Je confirme avoir lu et accepté les Conditions générales d'utilisation. Créer le compte en 30 secondes.

Je ne suis pas un robot

J'ai déjà un compte Créer mon compte

- ➔ Vous recevrez votre mot de passe par mail dès la création de votre compte.

VOUS ÊTES EMPLOYEUR

Création de mon espace sécurisé

Je crée mon compte

Assuré retraité

Employeur

Numéro d'étude: 001024, SIRET: 31348413100039

Raison Sociale: PERCOZ, Adresse e-mail: PERCOZ@MAIL.FR, Confirmez l'adresse e-mail: PERCOZ@MAIL.FR

Je confirme avoir lu et accepté les Conditions générales d'utilisation. Créer le compte en 30 secondes.

Je ne suis pas un robot

J'ai déjà un compte Créer mon compte

Étape 2



JE CHANGE MON MOT DE PASSE

- ➔ Une fois que vous avez reçu le mot de passe qui vous a été attribué, il s'agit de le modifier pour un mot de passe qui vous est plus significatif.

DANS TOUS LES CAS

Je change mon mot de passe

Mot de passe actuel:

Nouveau mot de passe:

Confirmez le nouveau mot de passe:

Valider

- ➔ Puis de valider !

Étape 3



JE SUIS CONNECTÉ À MON ESPACE SÉCURISÉ